

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Pascale Fortier**

<https://www.cadre21.org/membres/4ec8e802dd37fb887cf32c20>

Date d'obtention : 2021-03-26 19:00:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime (remplir grille d'évaluation de l'incident)
- 2- Évaluer l'incident
- 3- Vérifier l'information
- 4- Parler au jeune instigateur (connaître la version des faits, évaluer si l'incident est impulsif ou malveillant)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens, c'est l'importance d'utiliser la grille d'évaluation de l'incident pour connaître les enjeux. De s'assurer de respecter le cadre, c'est-à-dire, si cela n'est pas dans le mandat école, de soit référer au service de police, soit de ne pas accomplir le mandat de la police.

Les 3 mises en situations font un bel éventail des situations que nous pouvons rencontrer dans le domaine scolaire. Je me sens plus solide face à ce genre d'intervention suite à votre formation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il y en a deux: celle où un parent vient exposer la situation de son enfant et celle où un policier nous demande, suite à l'enquête qui dévoile qu'il a d'autres jeunes d'impliqués, de les rencontrer. De dire au policier que l'école n'est pas mandataire du service de police.